

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2022-251/T240

Nos réf : MMB/AF/odp

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE CHARLES DE GAULLE LE 12 SEPTEMBRE 2022 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de la société PORCHERON,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la circulation et le stationnement des véhicules pour permettre la réalisation des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de branchement, réalisés par l'entreprise PORCHERON, 13 bis **rue Charles de Gaulle, le lundi 12 septembre 2022.**

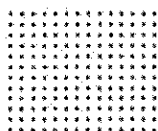
Article 2 : La circulation des véhicules **est interdite rue Charles de Gaulle, entre la place Croisollet et la rue de la Résistance**, le jour et aux horaires cités à l'article 1^{er}.

Alinéa 2 : Une déviation sera mise en place par la rue du Collège.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par l'entreprise PORCHERON sur le lieu du chantier.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise citée ci-dessus.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- PORCHERON 369 route d'Orly 73410 Albens,
- La presse.

Pour le Maire empêché,

Miguel MONTEIRO-BRAZ, Troisième Adjoint au Maire

